

AFFAIRE N° 57/3° - Avenant d'un montant de 4 440 342 Frs CFA à passer avec l'ENTREPRISE Christina XAVIER pour l'exécution de travaux supplémentaires dans les rues RUISSEAU des NOIRS et BOIS de NEFLES - Prorogation de délai : 2 mois.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'adjudication du 7 NOVEMBRE 1968 approuvée le 29 NOVEMBRE 1968, l'entreprise Christina XAVIER a été déclarée adjudicataire pour les travaux de modernisation des rues Ruisseau des Noirs et Bois de Nèfles.

Le dossier étudié par le Service des Ponts et Chaussées, comprenait un revêtement constitué d'une monocouche de gravillons 5/15. Ce revêtement, s'il reste valable sur des voies à faible circulation, n'aurait pu supporter le trafic des rues Ruisseau des Noirs et Bois de Nèfles.

Nous avons donc demandé au Service des Ponts et Chaussées de faire exécuter au lieu et place d'une monocouche, un revêtement en enrobé 3/8 à froid (épaisseur 4 cm).

Nous avons demandé également la pose de buses dans la rue Ruisseau des Noirs (partie comprise entre les rues Général de Gaulle et de Caen) afin de permettre l'écoulement des eaux des riverains.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires d'un montant de 4 440 342 Frs CFA (QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT-QUARANTE DEUX) et une prolongation de délai de 2 mois rendue nécessaire pour l'exécution de ces nouveaux travaux font l'objet du présent avenant que je vous demande de bien vouloir approuver.

Les crédits sont prévus au Chapitre 901, Article 2303-15 du Budget Supplémentaire de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.